



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un forage d'irrigation de 75 mètres de profondeur exploitant la nappe contenue dans tuffeau de Touraine, destiné à irriguer 10 ha de fruitiers (pommiers et poiriers).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL des Vergers du Bel Air

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Lionel SAILLARD (Gérant)

RCS / SIRET

4 9 8 7 3 9 9 2 9 0 0 0 1 2

Forme juridique

EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°27 : Forages en profondeur pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m (projet soumis à examen au cas par cas)	Forage de plus de 50 m de profondeur (75 m)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un forage agricole visant à irriguer 10 ha de fruitiers (pommiers et poiriers).

Le projet prévoit d'exploiter la nappe contenue dans le tuffeau de Touraine grâce à un forage de 75 mètres de profondeur.

Le prélèvement annuel maximum sur le projet sera de 51 408 m³, pour un débit instantané maximum de 30 m³/h.

4.2 Objectifs du projet

Réalisation d'un forage d'irrigation de 75 mètres de profondeur exploitant la nappe contenue dans le tuffeau de Touraine , destiné à irriguer 10 ha de fruitiers (pommiers et poiriers).

Le prélèvement annuel maximum sur le projet sera de 51 408 m³, pour un débit instantané maximum de 30 m³/h.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Réalisation d'un forage au tuffeau de Touraine profond de 75 m :

Foration en diamètre 375 mm de 0 à 21 m de profondeur, puis en diamètre 254 mm de 21 à 75 m de profondeur.

Tubage en acier de 0 à 21 m de profondeur de 273 mm de diamètre cimenté à l'extrados

Tubage PVC de 195 mm de diamètre gravillonné à l'extrados, plein de +0,5 à -50 m/sol et crépiné de -50 à -75 m/sol. .

Essais de pompage par paliers enchaînés de débits croissants (20, 30, et 40 m³/h) et essai de longue durée à 30 m³/h.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le prélèvement maximum sera de 51 408 m³/an au débit de 30 m³/h.

Le projet de forage vise à l'irrigation de 10 ha de fruitiers (pommiers et poiriers) au moyen d'un dispositif de goutte à goutte.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Rubrique 1.1.1.0. : Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.

Régime de la déclaration (volume < 200 000 m³/an)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du projet de forage :	75 m
Volume d'eau total prélevé pendant les essais de pompage (phase travaux) :	810 m ³
Volume de prélèvement annuel maximal (phase exploitation) :	51 408 m ³
Emprise totale de la zone de travaux :	3 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de la Vallée-de-Ronsard
(41)
Lieu-dit Bel-Air

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 6 9' 2 5 " 27 Lat. 4 7° 7 3' 4 3 " 72

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Ronsard-la-Vallée est concernée par le plan de prévention des risques inondation approuvé du Loir. Toutefois le projet de forage n'est pas concerné par le zonage de ce plan de prévention.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la base de données Géoportail, le site Natura 2000 le plus proche du projet est situé à 8,48 km au Nord-Est de ce dernier. Il s'agit du site Coteaux calcaires riches en chiroptères des environs de Montoire-sur-le-Loir FR2400564, classé directive habitat.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements dans la nappe du tuffeau de Touraine Le débit instantané de prélèvement prévu est de 30 m3/h au maximum et le volume annuel de prélèvement prévu sera au maximum de 51 408 m3.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un rabattement temporaire et localisé, lié au pompage d'essai par paliers et au pompage de longue durée, pourra être observé. Les essais de pompage feront l'objet d'un suivi strict des niveaux d'eau et des débits d'exhaure avec enregistrement piézométrique dans un puits ou un forage proche exploitant la même nappe afin de mesurer directement les interférences piézométriques et estimer au plus juste le rayon de la zone d'appel.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des cuttings issus de la foration des terrains en diamètre 375 et 254 mm seront extraits. Ces cuttings seront de nature argileuse, marneuse et calcaire . Ces cuttings seront épandus dans la parcelle, appartenant à l'EARL Leur volume est estimé à environ 5 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de forage se situe sur une parcelle actuellement enherbées. Il entraînera donc la destruction de 3 m ² environ, mais pas de perturbation de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'éloignement des sites naturels les plus proches, les travaux de forage n'auront aucune incidence sur ces derniers.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet concernera environ 3 m ² qui sont actuellement enherbés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du trafic temporaire (2 à 3 semaines maximum) d'engins lourds (camion et foreuse) pourra être constaté autour du site, uniquement en phase travaux. Le projet se situe à 2 km au Sud du bourg de Couture-sur-Loir.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des nuisances sonores diurnes temporaires (uniquement aux heures de travail ouvrées) seront provoquées par le fonctionnement du groupe électrogène, des compresseurs d'air, de la foreuse et du trafic des véhicules annexes, uniquement le temps des travaux. L'habitation la plus proche se situe à 50 m.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, la foration par la méthode du marteau fond de trou pourra générer des vibrations très localisées dans le temps et l'espace.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les tests de pompage vont générer environ 810 m³ d'eau (hypothèse d'un test de pompage de longue durée de 24 h).</p> <p>Les eaux d'exhaure issues des pompages d'essai pourront être rejetées dans les parcelles de l'EARL.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets inertes générés seront les cuttings de forage.</p> <p>Les cuttings de forage inertes, de nature argileuse, marneuse et calcaire, pourront être étalés dans la parcelle, appartenant à l'EARL. Ces matériaux ne sont pas concernés par la réglementation ICPE relative aux déchets du fait du faible volume engendré et de leur nature non problématique.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase de travaux :

L'organisation du chantier prendra en compte la prévention des risques de pollution accidentelle : accès et stationnements de véhicules, stockage d'hydrocarbure et autres produits.

Par exemple, il est recommandé de mettre en place une bâche plastique sous la machine de forage afin de protéger le forage d'éventuelles fuites d'huile et de carburant.

Il est recommandé d'éloigner au maximum les produits polluants du forage et de disposer de kit anti-pollution sur le chantier.

En phase d'exploitation :

Le forage sera équipé d'une pompe électrique. Il n'y aura donc pas de stockage d'hydrocarbure à proximité du forage.

Dans l'hypothèse ou malgré tout une substance polluante pénétrait accidentellement dans le forage (ou suite à un acte de malveillance), les autorités compétentes (MISES, Préfecture, DDT, ...) seront prévenues dans les plus brefs délais.

Le forage sera ensuite mis en fonctionnement le plus rapidement possible pour éviter au maximum la diffusion du panache de pollution dans la nappe. Les premières eaux récupérées devront être stockées en vue d'être traitées. Les eaux moins contaminées pourront être dispersées dans les champs après avis de la police des eaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de forage ne nécessite pas d'évaluation environnementale, étant donné :

- la nature et la durée très limitée des travaux,
- le respect, lors de la réalisation, de la norme AFNOR NFX 10-999 d'avril 2007 relative à la réalisation, au suivi et à l'abandon des ouvrages de captages,
- l'absence d'incidence la ressource en eau,
- l'absence d'incidence sur le milieu naturel (nature actuelle du site : parcelle enherbée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Vallée-de-Ronsard

le,

16/06/2021

Signature

